



Attention!

Il est de votre responsabilité d'installer des dispositifs conformes à la réglementation pour prévenir les refoulements.

En tout temps, ces dispositifs doivent être accessibles et maintenus en bon état de fonctionnement.

Besoin d'information supplémentaire?

Référez-vous au règlement concernant l'administration des égouts disponible sur le site de la Ville de Montmagny au www.ville.montmagny.qc.ca.

POUR NOUS JOINDRE :

Ville de Montmagny

143, rue Saint-Jean-Baptiste Est
Montmagny (Québec) G5V 1K4

Téléphone : 418 248-3361

Télécopieur : 418 248-0923

info@ville.montmagny.qc.ca

MISE EN GARDE

Le présent dépliant est un outil d'information et n'a aucune valeur officielle. La réglementation en vigueur à la Ville de Montmagny prévaut sur tout document d'information diffusé dans l'objectif d'en favoriser une meilleure compréhension.

Prévenez les inondations dans votre résidence

en vous assurant de la conformité de vos installations



Saviez-vous que?

Il est interdit de raccorder vos gouttières aux réseaux d'égouts

Un raccordement non conforme de vos gouttières peut conduire à un refoulement d'égouts et augmenter les risques d'infiltration d'eau dans votre sous-sol.

Selon le règlement de la Ville de Montmagny concernant l'administration des égouts

Il est obligatoire de doter votre résidence d'un clapet anti-retour

Le meilleur moyen de protéger un bâtiment contre les refoulements d'égouts est d'installer un clapet anti-retour.

Peu importe l'année de construction de votre résidence, il est obligatoire de retrouver des clapets anti-retour sur tous les branchements de plomberie, incluant le drain de plancher du sous-sol. Pour vous en assurer, faites inspecter votre installation par un plombier.

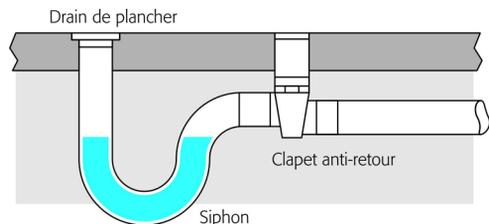


Illustration : Ville Mont-Royal

Une gouttière reliée aux réseaux d'égouts, c'est interdit

Les réseaux d'égouts ne sont pas conçus pour capter toute l'eau de ruissellement provenant des toitures.

Lors de fortes pluies, une toiture de résidence peut capter jusqu'à 10 000 litres d'eau, soit l'équivalent d'une demi-piscine hors terre!

Qu'est-ce qu'une gouttière conforme?

Une gouttière conforme est une gouttière dont l'eau se dirige vers le terrain (pelouse, plate-bande, haie de cèdre, puits percolant*) à au moins 1,5 mètre (5 pieds) du bâtiment.

Ces surfaces perméables sont en mesure d'absorber l'eau, de la filtrer et de la débarrasser naturellement de certains polluants.

Que faire pour protéger votre propriété?

Débranchez vos gouttières du drain de fondation

Si vos gouttières sont raccordées à votre drain de fondation, voici les étapes à suivre pour vous conformer à la réglementation en vigueur :

- Débranchez la descente de gouttière du drain de fondation.
- Bouchez le drain de descente de gouttière vers le drain de fondation.



- Déviez l'eau captée par la gouttière loin des fondations de votre résidence : vers la pelouse, une haie, une plate-bande, un jardin ou un puits percolant* à l'aide d'un déflecteur d'eau de pluie (en béton, en bois ou en vinyle) ou diriger l'eau dans un contenant de récupération d'eau de pluie.



Déflecteur d'eau de pluie en béton

Déflecteur d'eau de pluie en bois

Déflecteur d'eau de pluie en vinyle

Contenant de récupération d'eau de pluie

* Puits percolant : un puits percolant est un trou dans le sol rempli de pierre nette et recouvert d'une membrane géotextile sur laquelle est déposée de la terre ou de la tourbe.